

Comité: Droits de l'Homme

Rapporteur: Suède, Syrie

Co-rapporteur : Égypte, Maroc

Signataires: Ukraine, Tunisie, Russie, Danemark, Grèce, République Démocratique du Congo, Bolivie, France, Afghanistan, Australie, Canada, Inde, Iraq, Iran

Une cohabitation paisible des différentes identités pour le monde de demain

La Commission des droits de l'homme,

Définissant une identité comme un sentiment d'appartenance à un groupe et comme l'ensemble des caractéristiques déterminant un individu par rapport à un autre,

Observant avec inquiétude une augmentation d'affrontements de nature religieux, politiques, nationalistes, ethniques, culturels, linguistiques ou sociaux,

Soulignant que la majorité de ces conflits entre les gouvernements et les minorités apparaissent comme la traduction d'un manque de considération de ces dernières,

Soucieux de trouver une façon d'apprendre à vivre ensemble et à assurer une interaction harmonieuse entre les différentes identités,

Désireux de régler ces conflits par un engagement transnationales, par delà les frontières, et par un épanouissement de ces populations,

Remarquant qu'une unité forgée par la convergence de ses composantes est un modèle propice à l'ouverture intellectuelle des citoyens,

1. Suggère à l'ONU, afin de trouver une solution aux problèmes de relocalisation des réfugiés, de tenir en compte de la capacité de chaque pays d'accueillir les immigrants, assurant ainsi la participation de tous les pays ;

2. Demande et invite à la rééquilibrer les quotas de répartition des immigrants en fonction de certains indicateurs ou faits, sous peine d'une sanction financière adaptée à la situation économique de chaque pays selon les critères suivants :
 - a. Le PNB ;
 - b. La superficie du pays ;
 - c. La population du pays ;
 - d. L'IDH ;

3. Appelle à la reconnaissance officielle de toutes les cultures possibles présentes au sein d'un pays tant que les droits de l'homme soient respectés dans les domaines de :
 - a. La religion ;
 - b. L'ethnie ;
 - c. La langue ;

4. Rappelle que la paix mondiale prend appui sur le principe de la tolérance – qui n'est pas respectée – avec la mise en place de lois sur l'immigration ;

5. Demande avec intérêt de faciliter l'intégration des immigrants et des cultures minoritaires au sein d'un même pays pour éviter leur exclusion sociale :
 - a. Avec des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la xénophobie ;
 - b. Avec des politiques d'intégration des immigrés, des réfugiés et des identités minoritaires ;

6. Invite les États membres à envisager les identités comme moyen de renforcement de l'unité de l'État, par la reconnaissance et la participation des groupes identitaires à la gestion des affaires publiques et par le développement de stratégies destinées à inclure les identités locales dans une identité nationale forte ;

7. Soutient les États à sensibiliser les populations sur la nécessité d'une cohabitation paisible entre les différentes identités en :
 - a. Renforçant le dialogue entre les différents groupes identitaires par des mesures différentes et jugées appropriées pour chaque pays ;
 - b. Incitant une éducation à la diversité et à l'apport des groupes identitaires, à la richesse culturelle des nations, tout cela dès le plus jeune âge, en accord avec les objectifs éducatifs des dits États membres ;
8. Fait appel au gouvernement pour qu'ils prodiguent des conseils judiciaires avec des représentants de toutes les religions et promeuvent ainsi le respect des différentes identités en parallèle de la loi ;
9. Encourage au débat avec les oppositions potentielles telles que Daesch, et à apporter un renforcement militaire pour les pays volontaires le cas échéant ; et encourage aussi des luttes alternatives telles que la lutte contre le recrutement par des plateformes numériques et contre le financement des associations terroristes ; en veillant à bien répartir cette aide, soit par des forces militaires, soit par le financement des dites « luttes alternatives » ;
10. Incite à l'amélioration des voies d'approvisionnement pour les pays en détresse (déficit en ressources naturelles, pauvreté, conflits...)
11. Appelle au renforcement de la sécurité des minorités afin de contrôler les futurs conflits qui pourraient naître dans chaque pays.
12. Propose la mise en place de projets communs propices à la sérénité et à une paix durable entre les peuples russe et ukrainien, grâce au rattachement préalable de l'Ukraine à la Russie.